

marade le capitaine Sans-Chagrin ; et peut-être qu'ils auraient fini par le fusiller sans rémission, si Louis XVIII n'était pas revenu bien vite pour mettre le holà.

—Vous avez crié Vive le Roi ! dit Soult à Sans-Chagrin quand on l'amena devant lui.—Remarquez bien que Sans-Chagrin se trouvait pour le quart-d'heure monté sur son petit cheval breton qu'il appelait Bat-la-Route, et qu'il était entouré d'une foule de gendarmes et de gardes-du-préfet.—Ainsi donc, continua le maréchal, vous avez crié Vive le Roi !

—Peut-être que Sans-Chagrin n'avait rien crié du tout, car c'était un compère qui faisait beaucoup moins de bruit que de besogne. Mais c'est égal, gn'y avait pas de danger ! voilà qu'il se redresse sur son petit cheval breton ! puis, fixant M. le gouverneur entre les deux yeux :

—Eh bien ! oui, j'ai crié Vive le Roi ! répondit-il ; et ce cri me paraît si naturel en France que si mon cheval pouvait parler, il le répéterait avec moi... Vive le Roi !!!

—En même temps il jette son chapeau en l'air ; et, à la barbe des gardes du préfet et des gendarmes, il crie Vive le Roi ! à tue-tête ; aussi rondement que si le Soult des Cent-Jours eût été le Soult de la première restauration.

—Ce qu'il y a de très curieux, c'est qu'effectivement ce diable de Bat-la-Route fit très bien chorus avec son maître, et se mit à honnir, la queue en trompette, et en montrant les dents au Maréchal.

—Vous pensez bien que Soult en fut outré ; mais il n'osa rien en faire paraître, du moins relativement au petit cheval breton, parce que, comme nous l'a très bien expliqué maître Jean-dés-Défunts, au sujet de l'âne d'un certain Balaam de l'ancien régime, M. le gouverneur vit parfaitement qu'il y avait là-dessous quelque chose de miraculeux.

—Eh bien ! pour revenir à nos moutons, Piré, Soult et autres malins vivent grassement de leurs pensions comme des bienheureux dans le paradis terrestre ; tandis que nous autres vieux hiboux sans plumes nous sommes, comme notre père Adam après son péché condamné à manger de la galette et à boire de l'eau claire....

Ici Petit-Pierre vida lestement un énorme piché de cidre, et continua :

—Je vous le demande, mes gars, y a-t-il de la justice dans tout ceci ? Tel que vous me voyez, j'ai roulé pendant sept ans mon pauvre cadavre pour le roi : j'ai trimé dans les landes, dans les forêts et à travers champs ; mon vieux bonhomme de père est mort dans les prisons ; mes deux frères ont été tués par la République, et, dans le temps, bétail, récoltes et mobilier, tout notre avoir a été confisqué, que nous n'en avons jamais retrouvé un sou vaillant.

—Or, que pensez-vous que l'on m'ait accordé pour ces bagatelles ? Quatre livres trois sous par mois ; ou, comme ils le disent, douze francs cinquante par trimestre, pas un liard de plus !... Et cependant j'ai reçu cinq coups de feu, dont l'un m'a touché solidement ; je porte encore les marques des baïonnettes des Mayençais, et trois fois j'ai été mis à genoux pour être fusillé. Mais c'est égal, gn'y a pas de danger ! Vive le Roi, quand même ! Au diable les Bleus, les Républicains et les Cent-Sous !

En prononçant cette singulière péroraison, Petit-Pierre s'étant levé brusquement, et, rejetant son manteau de peaux de biques, il avait saisi au râtelier de la cheminée un fusil à deux coups qu'il brandissait d'un air exalté. Nul doute que si dans ce moment il se fût présenté à la porte de la ferme un couple de ceux qu'il venait si peu charitablement de livrer à l'ennemi du genre humain, Petit-Pierre ne les eût envoyés sans façon faire une visite domiciliaire dans l'autre monde.

—Allons, Petit-Pierre, dit le maître de la maison, te crois-tu donc à l'attaque de la Croix-Bataille ? Parlons assis, mon vieux grondeur, et prends ce piché de cidre frais pour apaiser ton ardeur belliqueuse. Tu ferais beaucoup mieux de nous raconter comment il y a vingt-neuf ans tu échappas à ce détachement de Mayençais qui se disposaient à te fusiller.

—Oh ! oui, Petit-Pierre, dit un jeune garçon à la mine éveillée, contez-nous cela, et je vous aiderai à conduire vos vaches au champ.

—Contez-nous cela, Petit-Pierre, dit à son tour une jeune servante, et je raccommoierai vos gamaches pour la Toussaint.

Cependant Petit-Pierre s'était assis, presque honteux de son enthousiasme. Il vida lentement son bol de cidre, s'essuya la bouche du revers de la main ; puis, lorsque le cercle se fut resserré et que l'on eut jeté sur le feu quelques genêts secs, il prit la parole d'un ton solennel, et débuta gravement par cette sentence judiciaire :

—Mes amis, la vie ce n'est rien... Ce n'est rien, et pourtant c'est à peu près tout. Le même jour j'ai été sur le point d'être noyé,

brûlé-vif ou passé par les armes, et me voilà cependant encore agniliou-de vous !... La vie, c'est une ombre...

—Sicut umbra !... dit à la porte une voix sépulcrale.

—Qui parle ici de jambes ou de bras, et quel est le butor qui se permet de nous interrompre ?

—C'est moi, M. Petit-Pierre, dit, en nous montrant sa face anguleuse, Félix Benoît Lespérance, le maître d'école du village voisin ; ne faites pas attention, je vais me placer dans ce coin et écouter... C'est que vous disiez que la vie passe comme l'ombre ; et alors moi j'ai dit : *Sicut umbra, sicut flos, sicut femina*. Comme une fleur ou comme l'herbe des champs, *ad libitum*...

—C'est bon, c'est bon, dit le maître de la maison en présentant un bol de cidre au vieux magister ; arrosez tout cela, et laissez Petit-Pierre continuer son récit.

—Très-bien, je comprends... *Favete linguis !* me voilà muet.

*Suite et fin au prochain numéro.*

VENTE D'IMMEUBLE.

LUNDI le 28 AVRIL prochain, sera vendu sur les lieux par encan public, UN BEAU TERRAIN près de la MAISON DE LA PROVIDENCE, contenant 70 pieds de front sur 134 pieds de profondeur, borné en front par l'alignement de la rue Ste. Catherine, derrière par le terrain de l'honorable R. U. Harwood, du côté du sud-ouest par Wm. G. H. Coffin, écuyer, et du côté du nord-est par une rue avec MAISON en bois à un étage dessus construite et un excellent puits.

Ce Terrain était autrefois occupé par Dame Veuve Gamelin, comme l'asile des vieilles femmes infirmes.

Pour plus amples informations s'adresser à PAUL JOS. LACROIX, Ecr. Rue St. Hubert.

La Vente à ONZE heures.

27 mars.

A VENDRE,

ET PSESSION DONNÉE AU 1ER. MAI PROCHAIN.

UNE SUPERBE MAISON en pierre à trois étages, située au villages de la POINTE-AUX-TREMBLES, de la contenance de 55 pieds de longueur sur 36 de largeur, avantageusement occupée et bien connue depuis longtemps comme maison de commerce, ayant double cave, ainsi qu'une Boulangerie, Salière, Glacière, Hangard, Boucherie, quatre Ecuries, deux puits, un grand jardin rempli d'arbre fruitiers de différentes espèces.

Pour être vendus les dites dépendances à la porte de l'église de la paroisse de la Pointe-aux-Trembles, le lundi 21 AVRIL prochain à DIX heures du matin.

J. B. CADIEUX.

L'acquéreur aura beaucoup de facilité pour le paiement d'une partie de la somme (au moins 5 à 6 ans).

N. B. Le contrat de vente sera passée par M. Michel Boulet comme propriétaire, conjointement avec M. J. B. Cadieux.

ADVERTISEMENT.

A person name WILLIAM BURKE, having obtained from me, last year, a WRITING authorising him to collect money to build a catholic chapel at Missiskouibay, I warn the public that I have taken from him all authority to that affect and consequently, that no person should give him any money till he receives new orders.

J.-B. A. BROUILLET, Priest.

DEUX MAISONS A LOUER.

L'UNE (PLACE LARTIGUE), encoignure des rues Sherbrooke et St. Denis.  
L'AUTRE (FAUBOURG QUÉBEC), " Ste. Marie et Salabery.

ÉTABLISSEMENT DE RELIURE.

CHAPELEAU & LAMOTHE,

Rue Ste.-Thérèse, vis-à-vis les imprimeries de J. STARKE & CIE., et de  
CANADA GAZETTE.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

Les MÉLANGES se publient deux fois la semaine, le Mardi et le Vendredi. Le prix de l'abonnement, payable d'avance, est de QUATRE PIASTRES pour l'année, et CINQ PIASTRES par la poste. On ne reçoit point d'abonnement pour moins de six mois. Les abonnés qui veulent cesser de souscrire au Journal, doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement. On s'abonne au Bureau du Journal, rue St. Denis, à Montréal, et chez MM. FABRE et LEPROHON, libraires de cette ville.

Prix des annonces. —Six lignes et au-dessous, 1re. insertion, 2s. 6d.  
Chaque insertion subséquente, 7½d.  
Dix lignes et au-dessous, 1re. insertion, 3s. 1d.  
Chaque insertion subséquente, 10d.  
Au-dessus de dix lignes, 1re. insertion par ligne, 4s.  
Chaque insertion subséquente, 1d.

PROPRIÉTÉ DE JANVIER VINET,  
PUBLIÉ PAR J. B. DUPUY,  
IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET.

PTRE.  
PTRE.